



INSCRIPTIONS 2026-2027

Maison de la Musique Marsilly-Nieul sur mer

Jouer • Chanter • Partager • Grandir

La musique
près de chez vous !

Un lieu,
des rencontres,
des émotions !



INFORMATIONS SUR L'ADHÉRENT

Nom	
Prénom	
Portable	
Âge	
Email	
Adresse	



INFO RESPONSABLE LÉGAL (SI DIFFÉRENT DE L'ADHÉRENT)

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Nombre de chèques	



IMPORTANT

FRAIS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES (à régler en plus des abonnements et forfaits)

- 35 € en individuel
- 55 € pour une famille (à partir de 2 enfants inscrits)

À RÉGLER EN PLUS

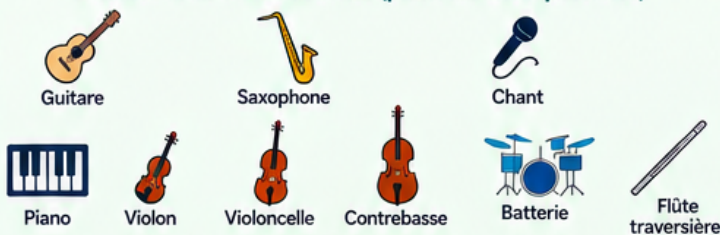
des abonnements et forfaits choisis ci-dessous.
(Non remboursables)



Vous pouvez choisir **UNE OU PLUSIEURS** activités selon vos envies et disponibilités !

1 • PRATIQUES INSTRUMENTALES PROPOSÉES

Entourez votre ou vos activités (plusieurs choix possibles)



Les tarifs des cours individuels s'appliquent à CHACUNE des pratiques instrumentales ci-dessus.
(Vous pouvez choisir plusieurs pratiques.)

2 • COURS INDIVIDUELS HEBDOMADAIRES (ADULTES, ENFANTS)

DURÉE	TARIF ANNUEL	MONTANT À RÉGLER
30 min	550,00 €	
45 min	825,00 €	
10 séances de 30 min *	190,00 €	
10 séances de 45 min *	285,00 €	

* uniquement sur validation du professeur

3 • COURS COLLECTIFS HEBDOMADAIRES

Éveil musical 3 à 5 ans (groupe de 3 à 6)	45 min	275,00 €
Éveil piano 6-7 ans (groupes de deux)	45 min	275,00 €

4 • FORMATION MUSICALE

Classe numérique de Sofège	12 mois	40,00 €
Règlement à effectuer via l'application Solfy		

5 • AUTRES ACTIVITÉS (au choix)

Atelier à chacun sa voix individuel	10 séances 1h	180,00 €
Atelier de pratique orchestrale	1 heure	GRATUIT pour les élèves prenant des cours à la Maison de la Musique 150,00 € pour les personnes extérieures
Atelier musique en famille (groupe de 2 à 4)	1 séance 1h30	40,00 €

6 • LIEU DE COURS SOUHAITÉ

☐ Marsilly	Règlements à l'ordre de Desidela 17
☐ Nieul sur mer	Règlements à l'ordre de La Mi Nieul Musique

RÉCAPITULATIF

Frais d'inscription obligatoires	€
Total abonnements / forfaits choisis	€
TOTAL À RÉGLER	€



INFORMATIONS IMPORTANTES

- Séance d'essai gratuite avant engagement
 - Cours assurés toute l'année sauf jours fériés et vacances scolaires
 - Possibilité de paiement jusqu'à 10 chèques à fournir avec le bulletin d'inscription avant le 30 septembre 2026 avec le chèque d'adhésion annuelle
 - Inscriptions possibles tout au long de l'année, au prorata temporis, en fonction des places disponibles.
- Toute inscription dont le dossier sera incomplet passé cette date ne sera pas confirmée.

PRÉFÉRENCES CRÉNEAUX HORAIRES :

.....

.....

.....



J'autorise La Maison de la Musique à utiliser les photos et/ou vidéos prises dans le cadre des animations organisées ou pour une diffusion dans les publications de la Maison de la Musique.

OUI ☐ NON ☐
(barrer si désaccord)

Je soussigné(e), adhérent(e) de la Maison de la Musique, atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la Maison de la Musique m'engage à en respecter les clauses.

Date :

Signature (de l'adhérent ou du responsable légal de l'adhérent)



Ce bulletin rempli et signé plus chèque(s) est à remettre à votre professeur lors de votre premier cours pour les anciens élèves ou après votre cours d'essai pour les nouveaux inscrits. Votre inscription sera confirmée à la réception du règlement complet pour l'année entière.



La musique nous rapproche !